



RÉSERVE D'OR CANADIENNE  
CANADIAN GOLD RESERVES



En date du 30 juin 2012

## MNT / MNT.U

[www.reserve.monnaie.ca](http://www.reserve.monnaie.ca)

### RTB – Aperçu

Date d'émission	Le 29 novembre 2011
Bourse	TSX
Symboles	MNT/ MNT.U
Numéro CUSIP	779921105
Frais de service	35 points de base (0,35 %)
Admissibilité au REER	Oui
RTB en circulation	30 millions
Nombre total d'onces d'or	326 339
Droit à de l'or conféré par chaque RTB	0,0108780 oz
Valeur liquidative	17,70 \$
Prix par RTB	19,12 \$
Volume*	142 000

- Les RTB sont garantis par la Monnaie royale canadienne.
- Ils représentent des placements admissibles à tous les régimes enregistrés au Canada.
- Les frais de service s'élèvent à seulement 0,35 %.
- Les RTB peuvent être échangés mensuellement contre de l'or physique ou un montant en espèces.
- Les RTB se négocient en \$CAD et \$US à la Bourse de Toronto.

\*Volume quotidien moyen – MNT et MNT.U – depuis le lancement le 29 novembre 2011



MONNAIE ROYALE CANADIENNE  
ROYAL CANADIAN MINT

## Rendement

Le 29 novembre 2011, les RTB ont été émis et ont commencé à se négocier à la Bourse de Toronto. Le premier appel public à l'épargne (PAPE) de 600 millions de dollars a résulté en l'émission de 30 millions de reçus de transactions boursières (RTB) — ce fut le plus important PAPE sur des produits d'investissement en or de toute l'histoire du Canada. Les titulaires de RTB peuvent échanger leurs reçus contre de l'or ou un montant en espèces tous les mois, et ce, depuis le 15 février 2012.

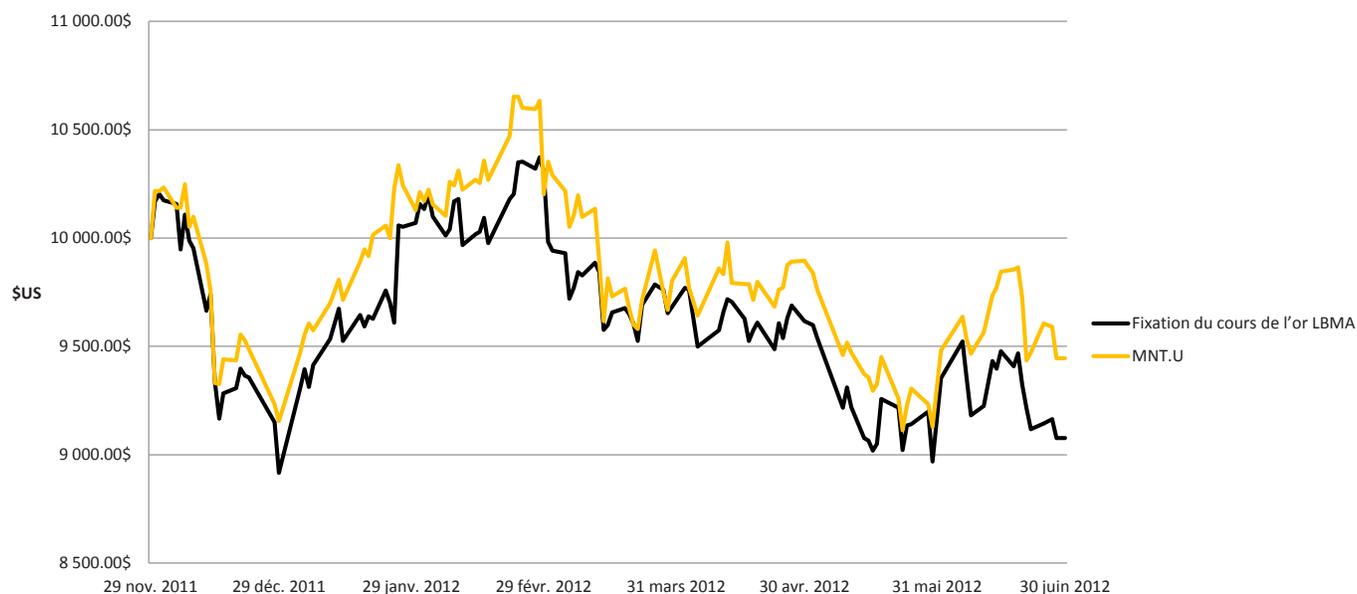
L'objectif du programme vise à offrir un instrument de placement de transactions boursières qui suit le prix de l'or moyennant des frais de service de 0,35 % par année. En raison de la hausse de la prime sur la valeur liquidative, les RTB ont surclassé le cours de l'or après déduction des frais de services depuis leur lancement le 29 novembre 2011.

Pourcentage de profit/perte	1 mois	3 mois	Annuel cumulatif	Rendement depuis le lancement*
MNT.U	3,5	(3,6)	2,1	(5,5)
Or en \$US	2,6	(3,8)	4,4	(6,9)
MNT	3,5	0,8	5,3	(4,4)
Or en \$CA	1,1	(1,9)	4,1	(8)

\* Rendement depuis le lancement, le 29 novembre 2011

\*\* Rendements basés sur le prix de la dernière transaction, la fixation du cours de l'or LBMA et le taux de clôture de la Banque du Canada

## MNT.U c. Fixation du cours de l'or LBMA\*

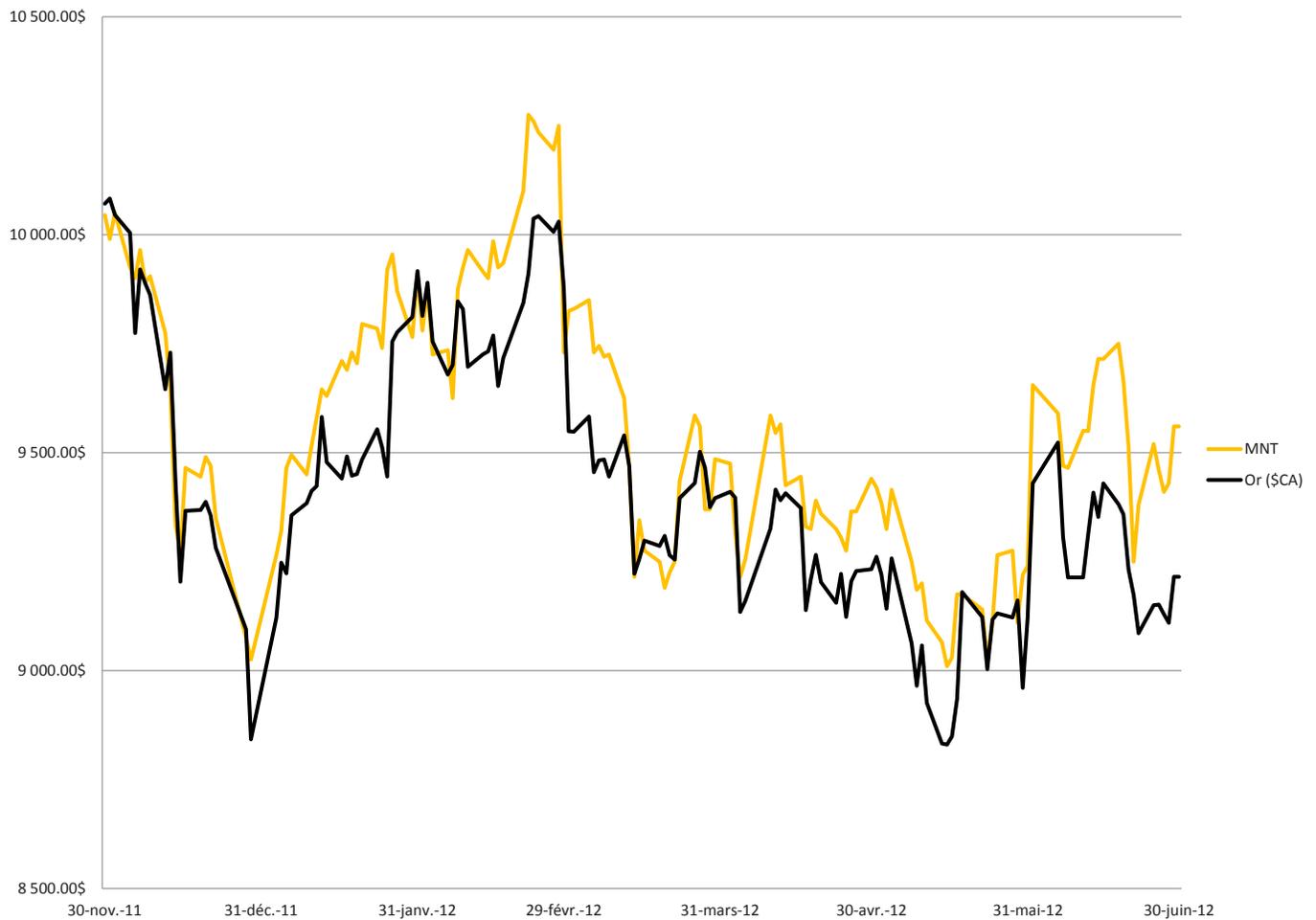


\*Rendement d'un montant de 10 000 \$US



MONNAIE ROYALE CANADIENNE  
ROYAL CANADIAN MINT

## MNT c. Or (CA)\*\*



\*\*Rendement d'un montant de 10 000 \$CA

## Droit d'achat

Chaque RTB confère également à son porteur le droit d'acheter, le 29 novembre 2012, un nombre de RTB supplémentaires selon le prix de l'or conféré par chaque RTB à la date d'achat, multiplié par l'équivalent en dollars canadiens du cours au comptant de l'or et les frais remboursables engagés par la Monnaie. Seuls les titulaires de RTB pourront exercer leur droit d'achat à la date de clôture des registres, soit le 20 novembre 2012.\*

\*Pour obtenir une explication détaillée du droit d'achat et des procédures de rachat, veuillez consulter le Bulletin d'information, disponible à [www.reserve.monnaie.ca](http://www.reserve.monnaie.ca).



MONNAIE ROYALE CANADIENNE  
ROYAL CANADIAN MINT

## Renseignements sur les RTB

Les reçus de transactions boursières (RTB) émis dans le cadre du programme Réserve d'or canadienne offrent aux investisseurs un placement direct sûr, pratique et abordable dans de l'or physique. La Réserve d'or canadienne est la seule à offrir aux titulaires de reçus la propriété directe de l'or, contrairement à la concurrence qui offre plutôt une participation ou une action dans une entité qui est propriétaire de l'or. Les RTB sont garantis par la cote de crédit AAA du gouvernement du Canada, et chaque reçu constitue une obligation directe et inconditionnelle de Sa Majesté du chef du Canada. Assujetti à un minimum de 10 000 RTB. Les investisseurs disposent de droits d'échange mensuels sur des produits nouvellement frappés en or pur à 99,99 %. Ainsi, le rachat d'or physique peut s'effectuer sur des pièces Feuille d'érable de une once, des lingots de un kilo et des lingots « bonne livraison » de Londres. Tout l'or est entreposé dans les installations sécuritaires de la Monnaie royale canadienne, à Ottawa, l'un des établissements de monnayage à vocation commerciale les plus importants du monde et comptant plus de 100 années d'expérience en matière d'affinage et de garde. Les RTB sont des placements admissibles à tous les régimes enregistrés au Canada. Les RTB se négocient à la Bourse de Toronto (TSX) en dollars canadiens et en dollars américains, respectivement sous les symboles MNT et MNT.U.

320, promenade Sussex  
Ottawa (Ontario) K1A 0G8  
Sans frais : 1 866 677-1477  
Site Web : <http://www.reserve.monnaie.ca>

Des renseignements additionnels importants au sujet des RTB sont disponibles sur le site Web de la Réserve d'or canadienne au <http://www.reserve.monnaie.ca>. Ces renseignements sont fournis à titre informatif seulement. Le présent texte ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'achat de RTB dans quelque territoire que ce soit. Cette information ne vise pas à fournir des conseils d'ordre financier, juridique fiscal ou comptable, ni des conseils en matière de placements, et l'on ne devrait pas s'y en remettre pour obtenir des conseils de cette nature. Les porteurs de RTB ne disposent d'aucun recours contre la Monnaie ou le gouvernement du Canada s'ils subissent une perte sur leur placement; les investisseurs potentiels devraient examiner attentivement les facteurs de risque exposés sous la rubrique « Facteurs de risque » de la version modifiée et reformulée du *Bulletin d'information* daté du 21 novembre 2011 (le *Bulletin d'information*) avant de décider d'investir dans les RTB. Les renseignements contenus dans le présent texte et dans le *Bulletin d'information* sont à jour à la date précisée dans le présent document.

Réserve d'or canadienne, RTB et reçus de transactions boursières sont des marques officielles de la Monnaie royale canadienne – Tous droits réservés.



MONNAIE ROYALE CANADIENNE  
ROYAL CANADIAN MINT